

Ouverture de la séance à : 20:00 Fin de la séance à : 21:45

Présents : Patrice ESPINASSE, Marie-Ange FOLLLOT, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Quentin BETHENOD, Romane DEJOB, Antoine DEBRAY, Brigitte PONCET, Jean-Baptiste DURAND, Geneviève TOURON, Jean-Michel SAHUC

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Romane DEJOB

APPEL DES PRESENTS ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le Maire sortant procède à l'appel des membres du Conseil municipal nouvellement élu.

Le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2026 a été adressé, dématérialisé, aux Conseillers. Il est présenté en séance. Les délibérations prises le 10 mars seront signées par le secrétaire de séance en fonction à cette date.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 LECTURE D'ARTICLES DU CGCT, INSTALLATION DU CONSEIL ET ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence de Madame Marie-Ange Folliot, doyenne du Conseil municipal, il est procédé à la vérification du quorum.

Si le quorum est atteint, Madame Folliot déclare la séance ouverte et donne lecture des articles L2122-4, L2122-5 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales. **Le quorum est atteint avec 11 présents sur les 11 Conseillers élus.**

À l'issue de cette lecture, le **Conseil municipal est officiellement installé.**

Madame Folliot invite ensuite les conseillers à désigner un secrétaire de séance. **Romane Dejob accepte la fonction.**

Elle procède ensuite à l'élection du maire et demande quels conseillers souhaitent se porter candidats. Elle rappelle que le vote a lieu à bulletin secret. **Monsieur Patrice ESPINASSE se déclare candidat.**

Le vote a alors lieu et le dépouillement est effectué par les assesseurs : **Geneviève TOURON et Antoine DEBRAY** sous la présidence de Marie-Ange Folliot. Les 11 conseillers ont voté et il a été compté 11 enveloppes, **dix bulletins « Patrice Espinasse » et un bulletin blanc.**

Madame Folliot proclame ensuite élu **M. Patrice ESPINASSE en qualité de maire** et lui cède la présidence de la séance.

2) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence du maire nouvellement élu, le Conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints. Il est rappelé que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit un maximum de trois adjoints pour la commune de Juré.

Le maire propose de fixer à trois le nombre d'adjoints.

Le vote peut être réalisé à main levée si le Conseil municipal en est d'accord.

DELIBERATION : Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, se prononce pour la nomination de trois adjoints.

3) ELECTION DES ADJOINTS

Le maire procède à l'élection des adjoints.

Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et que la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Tout bulletin comportant une rature ou une modification sera déclaré nul.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Les délégations des adjoints pourraient, si le Conseil les accepte, porter pour le premier Adjoint : intercommunalité, grands travaux et remplacement du maire en cas d'absence ou d'indisponibilité. Pour la deuxième adjointe : gestion des bâtiments communaux, suivi des locations (salles et logements communaux), gestion des commandes courantes et du suivi des prestataires. Pour le troisième adjoint : voirie, organisation des travaux courants et coordination de l'activité des agents techniques.

Il est laissé une minute au Conseil afin de déclarer la ou les liste(s) de candidats aux postes d'adjoints. Se présentent : **Monsieur Quentin Bethenod, Madame Chantal Pallanche et Monsieur Jean-Michel Sahuc**. Cette liste respecte donc la parité. Le vote a alors lieu et le dépouillement est effectué par les assesseurs : Geneviève TOURON et Antoine DEBRAY sous la présidence de Patrice Espinasse assisté de Marie-Ange Folliot. Les 11 conseillers ont voté et il a été compté 11 enveloppes, neuf bulletins pour la liste menée par Monsieur Quentin Bethenod et deux bulletins blancs.

DELIBERATION : Sont proclamés élus par 9 bulletins de la liste présentée et 2 bulletins blancs :

- **Premier adjoint : Quentin BETHENOD - en charge de l'intercommunalité, des grands travaux et du remplacement du maire en cas d'absence ou d'indisponibilité.**
- **Deuxième adjointe : Chantal PALLANCHE - en charge de la gestion des bâtiments communaux, du suivi des locations (salles et logements communaux), des commandes et du suivi des prestataires.**
- **Troisième adjoint : Jean-Michel SAHUC - en charge de la voirie, de l'organisation des travaux courants et de la coordination de l'activité des agents techniques.**

4) FIXATION DU NOMBRE DE DELEGUES

Afin de faciliter le fonctionnement municipal, le maire propose de confier certaines missions à des conseillers municipaux délégués par arrêté.

Les délégations envisagées seraient les suivantes :

- Délégué n°1 : commandes et suivi des commandes techniques, relations avec les prestataires techniques.
- Délégué n°2 : affaires sociales, CCAS, espaces verts, cadre de vie et relation avec les habitants.
- Délégué n°3 : communication municipale, relations avec les associations et organisation des animations.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver ou modifier ces propositions.

DECISION : Le Conseil décide de fixer le nombre de Conseillers délégués à 3. Le Maire prendra immédiatement les arrêtés de délégations correspondants.

5) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Maire donne lecture de la Charte de l' élu local. Il remet également à chaque Conseiller un exemplaire de cette charte.

6) DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Le maire propose de maintenir les indemnités des élus dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle de 25 000 €. Il précise que, par rapport à la mandature précédente, le Maire voit le taux de son indemnité passer de 24,5% à 23%, le taux des adjoints passe de 4,3% à 4,5% et le taux des délégués reste stable à 4%. Conformément à la réglementation, les indemnités sont calculées sur la base de l'indice brut 1027.

La répartition proposée est la suivante :

FONCTIONS	BASES	%AGE	MONTANTS
Maire	4 110,52 €	23,00%	945,42 €
Adjoint 1	4 110,52 €	4,50%	184,97 €
Adjoint 2	4 110,52 €	4,50%	184,97 €
Adjoint 3	4 110,52 €	4,50%	184,97 €
Délégué 1	4 110,52 €	4,00%	162,42 €
Délégué 2	4 110,52 €	4,00%	162,42 €
Délégué 3	4 110,52 €	4,00%	162,42 €

Le Maire précise que les indemnités seront versées aux Adjointes dès leur élection et/ou après la prise de l'arrêté du Maire attribuant les délégations notamment pour les Conseillers délégués.

DELIBERATION : Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les montants des indemnités et les conditions d'attribution tels que présenté ci-dessus pour le Maire, les Adjointes et les Conseillers délégués.

7) DESIGNATIONS DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Maire propose de nommer des à présents les délégués de la Commune aux organismes extérieurs. Il est rappelé que d'autres délégués pourront être nommés selon les demandes et besoins des organismes auxquels nous sommes affiliés. Il suggère, après consultation des Conseillers, que soient désignés les délégués suivants :

CCPU	Titulaires : Patrice Espinasse – Quentin Bethenod
SIEL	Titulaire : Jean-Baptiste Durand – Suppléant : Patrice Espinasse
BOMBARDE	Titulaire : Quentin Bethenod - Suppléant : Antoine Debray
TOURISME	Titulaire : Romane Dejob – Suppléant : Quentin Bethenod
OM/CCPU	Titulaire : Quentin Bethenod – Suppléant : Patrice Espinasse
ASPU	Titulaire : Geneviève Touron – Suppléant : Jean-Sébastien Cohas
CLECT (assainissement)	Patrice Espinasse

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver ou modifier ces propositions.

DELIBERATION : Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la nomination des délégués telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

8) COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire propose de nommer dès à présent les Conseillers qui siègeront dans les commissions communales. Il est rappelé que d'autres commissions pourraient être constituées selon les besoins. Il suggère, après consultation des Conseillers, que les premières commissions communales soient composées comme suit :

Bâtiments communaux & Patrimoine	Jean-Sébastien Cohas, Jean-Baptiste Durand, Antoine Debray
Voirie	Jean-Michel Sahuc, Jean-Sébastien Cohas, Quentin Bethenod,
Action sociale	Brigitte Poncet, Geneviève Touron, Marie-Ange Folliot, Chantal Pallanche
Liste électorale	Brigitte Poncet
Communication, Tourisme, Associations	Romane Dejob et Geneviève Touron

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver ou modifier ces propositions.

DELIBERATION :Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la composition des commissions communales telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS

1 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil municipal n'est pas obligatoire pour les Communes de moins de 1000 habitants. Il est demandé au Conseil de se positionner s'il souhaite ou non qu'un règlement intérieur soit proposé et adopté (dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil) ? Pour information, le Conseil précédent n'avait pas de règlement intérieur. **A ce jour, le Conseil ne souhaite pas instaurer un règlement intérieur.**

2 – BUDGET 2026

Les Conseillers élus ont tous été destinataires du budget 2026 voté le 10 mars 2026. Il est demandé aux Conseillers d'informer très rapidement le Maire au cas où ils souhaiteraient des modifications substantielles et en précisant lesquelles. Il pourrait alors être envisagé l'adoption d'un budget rectificatif. **Le Maire précise que les Conseillers peuvent prendre le temps de la réflexion avant d'envisager des modifications au budget voté par la Conseil municipal précédent.**

3 – DELEGATIONS

Le Maire va remettre à chaque Adjoint ou Conseiller délégué une chemise dans laquelle seront placés les dossiers en cours correspondant aux délégations confiées ainsi qu'une note d'explication. Le Maire reste à leur disposition pour les rencontrer afin de donner toutes explications complémentaires qu'ils souhaiteraient avoir.

PLANNING DES PROCHAINS CONSEILS

02/04/26 07/05/26 04/06/26 02/07/26

Patrice ESPINASSE	Quentin BETHENOD	Chantal PALLANCHE
Jean-Michel SAHUC	Marie-Ange FOLLIOU	Brigitte PONCET
Geneviève TOURON	Jean-Sébastien COHAS	Antoine DEBRAY
Jean-Baptiste DURAND	Romane DEJOB	